

# RAPPORT SUR L'EAU – ANNÉE 2011

COMMUNE DE SAINT ELOY LA GLACIERE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE DU BAS-LIVRADOIS**

**63590 AUZELLES**

**TÉL 04 73 72 20 72 – FAX 04 73 72 29 88**

**MAIL [syndicatbaslivradois@orange.fr](mailto:syndicatbaslivradois@orange.fr)**



**Le présent rapport a pour objet de présenter la situation du service d'alimentation en eau potable du Syndicat du BAS - LIVRADOIS sur le plan technique et financier après achèvement de l'exercice 2011 qui a couvert la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.**

## I - CONSTITUTION DU SYNDICAT :

Les communes d'AUZELLES, BROUSSE, CEILLOUX, DOMAIZE, SAINT DIER D'Auvergne, EGLISENEUVE DES LIARDS, SAINT JEAN DES OLLIERES, SUGERES, MANGLIEU, TOURS SUR MEYMONT, PIGNOLS et SALLEDES se sont groupées en Syndicat d'Etudes du BAS - LIVRADOIS qui a été constitué par arrêté de Mr le Préfet en date du 25 Octobre 1956.

Ce Syndicat a été transformé en Syndicat d'exécution et d'exploitation par arrêté du 18 Juillet 1960 et il regroupe les communes ci-dessus, à l'exception de celle de SAINT DIER D'Auvergne.

Par la suite, les communes de CUNLHAT, SAINT ELOY LA GLACIERE, SAUXILLANGES et ECHANDELYS ont adhéré au Syndicat pour la desserte de certains de leurs hameaux. Par délibération en date du 21 Novembre 2003, l'extension pour la totalité du territoire des communes de SAINT ELOY et ECHANDELYS a été acceptée. Par délibération en date du 02 Décembre 2005, le transfert du réseau de la commune de CUNLHAT a été accepté.

**Le Syndicat regroupe actuellement 15 communes.**

## II - SITUATION GENERALE DU SYNDICAT :

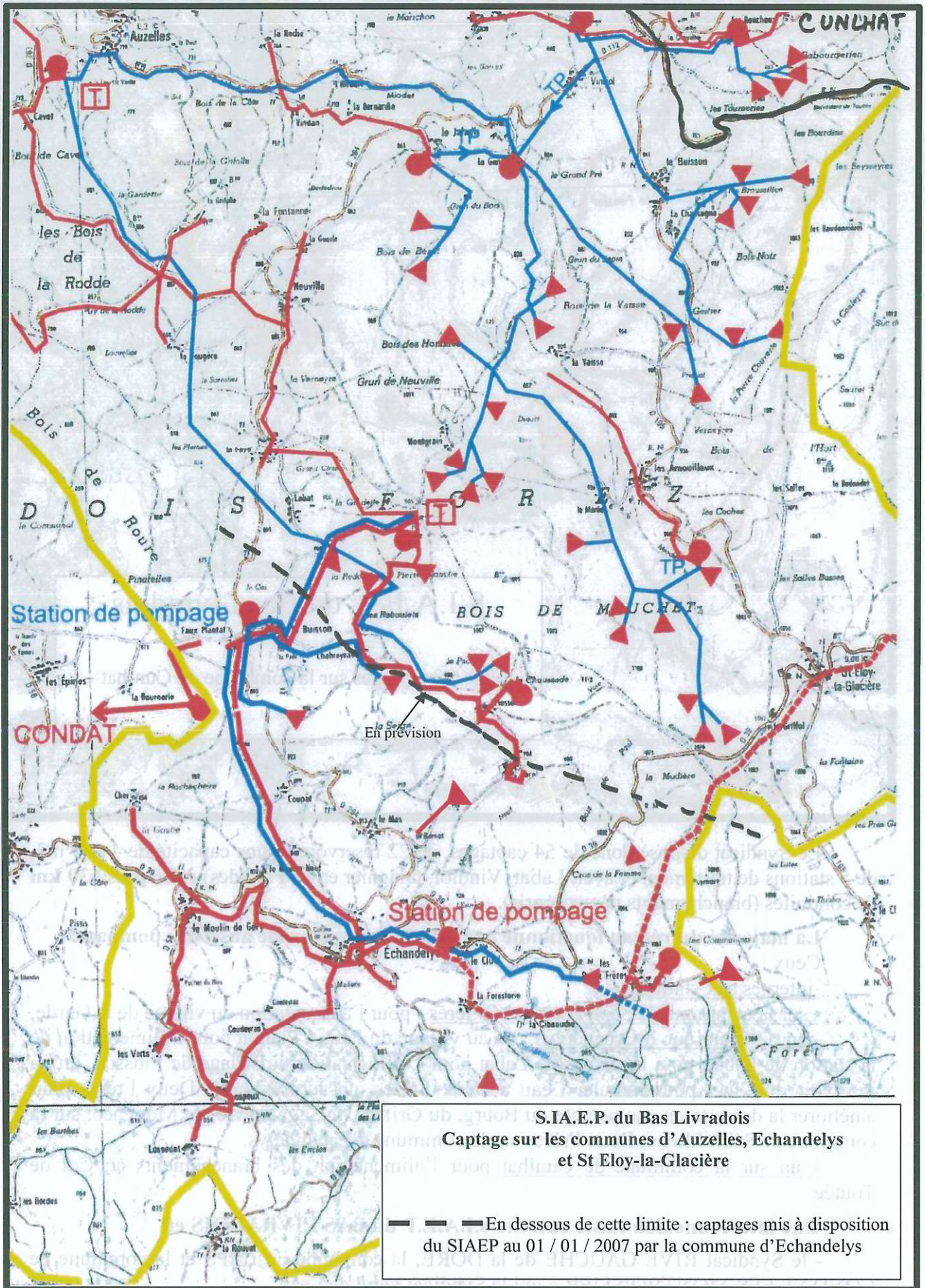
La population sédentaire de **5 855 habitants** augmente fortement en période estivale. Le Syndicat compte désormais **4 653 abonnés** (1 compteur = 1 abonné) en 2011.

### NOMBRE DE COMPTEURS

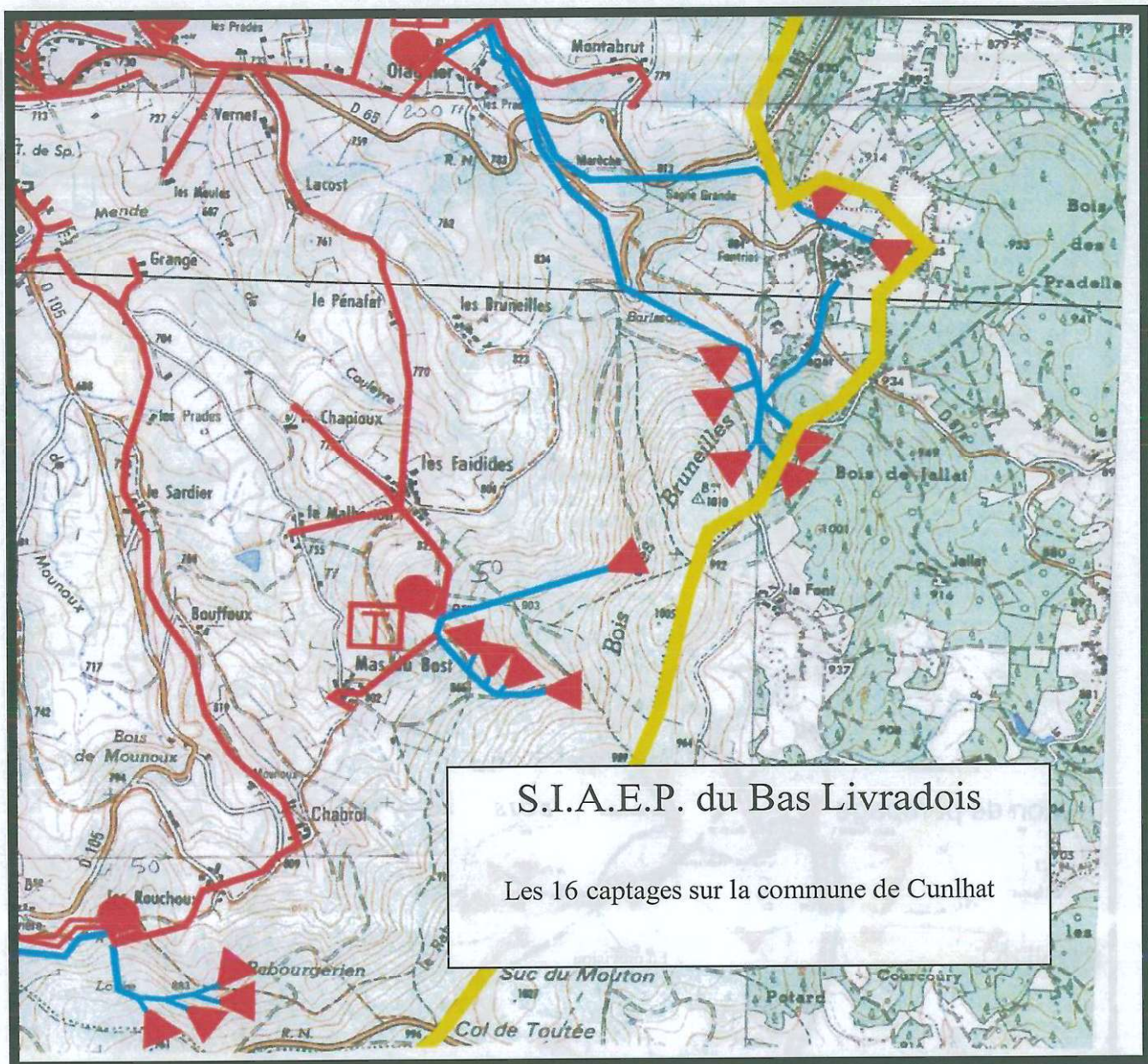
	AN 2007	AN 2008	AN 2009	AN 2010	AN 2011
AUZELLES	333	334	337	340	341
BROUSSE	370	371	373	370	371
CEILLOUX	159	161	160	163	165
CUNLHAT	850	853	856	855	855
LA CHAPELLE-AGNON (non adhérente)	3	3	3	3	3
DOMAIZE	264	267	267	268	269
ECHANDELYS	206	220	250	250	251
EGLISENEUVE DES LIARDS	110	110	110	113	114
MANGLIEU	305	309	311	312	313
PIGNOLS	151	152	157	158	163
SAINT DIER (non adhérente)	14	14	15	15	15
SAINT ELOY LA GLACIERE	27	27	66	66	66
SAUXILANGES	44	44	44	44	44
SAINT JEAN DES OLLIERES	398	399	400	399	401
SALLEDES	333	337	343	347	350
SUGERES	441	444	446	445	447
TOURS SUR MEYMONT	476	477	483	483	485
<b>TOTAL</b>	<b>4 484</b>	<b>4 522</b>	<b>4 621</b> dont 452 compteurs secondaires	<b>4 631</b> dont 447 compteurs secondaires	<b>4 653</b> dont 448 compteurs secondaires
	Reprise réseau Echandelys	dont 443 compteurs secondaires			

**MODE DE GESTION :** Le Syndicat est un établissement public à régie personnalisée, doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale, il ne perçoit pas de ressources sous forme d'impôt, il perçoit des subventions (*Conseil Général et Agence de l'eau*).

**III - ASPECT TECHNIQUE :**



**Plan de situation des 38 captages situés sur les communes d' AUZELLES - SAINT ELOY ECHANDELYS.**



Le Syndicat dispose donc de 54 captages, de 22 réservoirs d'une capacité de 4 470 m<sup>3</sup>, de 5 stations de traitement (Cavet, Labat, Vindiol, Olgner et les Faidides) et de plus 630 km de conduites (branchements non compris).

**La majorité du réseau fonctionne par gravité, mais il existe aussi des pompages.**

Ceux :

- internes aux stations,
- sur la commune de Saint Jean des Ollières : pour l'alimentation du village de la Garde,
- sur la commune d'Echandelys : un au village du Faux - Plantat pour l'alimentation de la station de Labat, un à la station de Labat pour l'alimentation du village de Fiosson, un au réservoir du Cluel pour refouler l'eau à Deux Frères, un surpresseur à Deux Frères pour améliorer la desserte en eau potable du Bourg, du Griffol, de Sagneneyre, de Mongheol sur la commune de Saint Eloy et Deux Frères sur la commune d'Echandelys,
- un sur la commune de Cunlhat pour l'alimentation des branchements au Col de Toutée.

**Une interconnexion existe entre le S.I.A.E.P du BAS LIVRADOIS et**

- le Syndicat RIVE GAUCHE de la DORE, la commune de LAPS et la commune de CONDAT-LES-MONTBOISSIER à qui le Syndicat vend de l'eau.
- le Syndicat de la FAYE à qui le Syndicat achète de l'eau pour alimenter quelques villages de TOURS et de CUNLHAT en raison de leur situation géographique.

## IV - ASPECTS STATISTIQUES :

### A - Volumes

ANNEE	2007	2008	2009	2010	2011
PRODUITS plus achats	493 409 m <sup>3</sup>	621 800 m <sup>3</sup>	634 100m <sup>3</sup>	606 240m <sup>3</sup>	588 269 m <sup>3</sup>

Cette production est le volume d'eau prélevé sur les ressources du milieu naturel, et comptabilisé dans 10 points de comptage.

VENTES	2007	2008	2009	2010	2011
Aux abonnés	353 144 m <sup>3</sup>	356 000 m <sup>3</sup>	373 055 m <sup>3</sup>	388 500 m <sup>3</sup>	376 058 m <sup>3</sup>
St Rive Gauche	40 565 m <sup>3</sup>	89 227 m <sup>3</sup>	93 203 m <sup>3</sup>	83 345 m <sup>3</sup>	70 493 m <sup>3</sup>
Commune Laps	21 509 m <sup>3</sup>	23 255 m <sup>3</sup>	9 936 m <sup>3</sup>	19 479 m <sup>3</sup>	15 073 m <sup>3</sup>
Commune de Condat	1 171 m <sup>3</sup>	4 059 m <sup>3</sup>	4 498 m <sup>3</sup>	4 171 m <sup>3</sup>	4 885 m <sup>3</sup>
	<b>416 389 m<sup>3</sup></b>	<b>472 541 m<sup>3</sup></b>	<b>480 692 m<sup>3</sup></b>	<b>495 495 m<sup>3</sup></b>	<b>466 509 m<sup>3</sup></b>

### B - Ratio de facturation ou rendement du réseau

Il s'agit du rapport entre l'eau vendue (*abonnés et collectivités*) et l'eau comptabilisée aux compteurs de production.

2006	2007	2008	2009	2010	2011
0.82 environ	0.85	0.76	0.76	0.81	0.79

La perte d'environ 21 % correspond aux fuites, au service incendie, aux vidanges de canalisations, à l'entretien des châteaux d'eau mais aussi aux lavages des stations où une grande quantité d'eau est nécessaire.

La période de relevé pour les abonnés peut influencer ce calcul puisque la période prise en compte débute mi Avril pour se terminer en Septembre.

*Par exemple dans les volumes facturés en 2011, une grande partie a été consommée pendant l'été 2010.*

Le système de télésurveillance mis en place par le Syndicat permet de contrôler le bon fonctionnement du réseau depuis le poste central d'Auzelles qui est relié à 14 sites.

Un rapport quotidien est émis automatiquement pour rendre compte des éventuelles fuites ou défaillances techniques.

Toutes les informations sont recueillies par liaisons radio ou par les lignes téléphoniques évitant ainsi des déplacements.

### C - Consommation pour l'année 2011

**La moyenne journalière totale d'eau fournie est de 1 277 m<sup>3</sup> environ dont :**

- Moyenne journalière pour les abonnés 1 030 m<sup>3</sup>
- Moyenne journalière pour le Syndicat RIVE GAUCHE 193 m<sup>3</sup>
- Moyenne journalière pour la commune de Laps 41 m<sup>3</sup>

- Moyenne journalière pour la commune de Condat 13 m3

La moyenne de consommation de **81 m3** par compteur d'abonné est légèrement inférieure à celle de 2010 qui était de 84 m3.

Jusqu'à présent la référence INSEE qui était prise en compte était de 120 m3 par abonné.

Elle est cependant contestée au sein même des Agences le l'Eau.

Il est difficile de trouver une réponse unanime sur le niveau de la consommation d'eau du robinet moyenne en France pour un ménage ou un individu, aucun organisme ne paraît avoir centralisé ce type d'information.

### V - QUALITE DE L'EAU :

- Suivant un programme établi et mis à jour par l'Agence Régionale Santé Auvergne, en 2011, **40** analyses ont été faites par le laboratoire de contrôle des eaux dans les différents points de prélèvements suivants :

LIEUX	DATE	ARSENIC MG/L°	P.H.	TEMP en ° C
<b>AUZELLES</b>				
La Fougère, COUPAT	13/05/2011	0.0029	8.25	12.9
Vindiollet, GARDEL	13/05/2011	0.0051	7.35	12.3
Le Bourg, EYMERÉ	10/10/2011	0.0017	6.25	12.3
<b>BROUSSE</b>				
Bar les Lilas, le Bourg	28/01/2011	0.0033	7.90	5.0
Colonie, Montboissier	05/10/2011	0.0083	8.05	14.2
<b>CEILLOUX</b>				
Mairie, le Bourg	21/03/2011	0.0056	8.00	7.7
Dourbias, FORT	10/10/2011	0.0051	7.05	16.8
Pradelles, DUGNE	06/10/2011	0.0050	7.7	15.4
<b>CUNLHAT</b>				
Hotel du Commerce, le Bourg	04/01/2011	0.0090	7.95	6.6
BAYLE, Vironne	21/03/2011	0.0053	7.85	7.4
BONNEFOY, OIAGNIER	21/03/2011	0.0048	8.00	7.4
BEAUFOCHET, les Collanges	21/03/2011	0.0005	7.00	6.5
Mairie, le Bourg	21/03/2011	0.0059	8.10	9.7
PUISSOCHET, le Vernet	16/05/2011	0.0002	8.20	14.4
Hôtel du commerce, le Bourg	16/05/2011	0.0002	8.10	15.6
Laiterie, les Collanges	16/05/2011	0.0002	6.95	12.6
Forêt de l'Aventure, Toutée	07/07/2011	0.0095	6.35	12.9
Forêt de l'Aventure, Toutée	22/08/2011	0.0134	5.95	14.4
Mairie, le Bourg	22/08/2011	0.0061	7.95	19.1
Mairie le Bourg	10/10/2011	0.0082	7.75	15.4
BONNEFOY, OIAGNIER	10/10/2011	0.0078	7.80	14.8
Collanges laiterie BEAUFOCHET	10/10/2011	0.0072	6.70	12.8
FAYOLLE, Le Perrier	16/11/2011	0.0042	7.80	11.8
Maison de retraite	26/12/2011	0.0050	7.85	10.2
CHARTIER Gonteix	16/05/2011	6.95	13.4	
<b>DOMAIZE</b>				
Mairie, le Bourg	09/05/2011	0.0079	7.9	14.1
<b>ECHANDELYS</b>				
DUTOIR, le Mas	21/03/2011	0.0086	6.60	6.60
Relais de la Fontaine, le Bourg	07/07/2011	0.0034	8.15	18.1
DUTOIR, le Mas	18/11/2011	0.0080	6.15	10.6
<b>EGLISENEUVE DES L IARDS</b>				
CHASSAING , le Bourg	07/07/2011	0.0096	8.05	15.8

**MANGLIEU**

SAVAJOL, Le Bourg	18/10/2011	0.0042	8.05	16.3
<b>PIGNOLS</b>				
BIDET, Pardines	18/10/2011	0.0043	8.05	15.8
<b>SAINT ELOY LA G LACIERE</b>				
BONNET, Les Amouilhaux	28/01/2011	0.0072	5.95	4.4
BONNET, Les Amouilhaux	20/09/2011	0.0092	5.60	16.8
BATTUT, le Bourg	18/11/11	0.0097	8.55	9.8
<b>SAINT JEAN DES O LLIERES</b>				
CHARGUERON, Le Bourg	06/10/2011	0.0059	7.90	16.7
<b>SALLEDES</b>				
Ateliers municipaux, Le Bourg	21/03/2011	0.0048	8.00	9.0
<b>SUGERES</b>				
FERNANDES, le Bourg	07/07/2011	0.0074	7.95	20.3
<b>TOURS SUR MEYMONT</b>				
Bar, le Bourg	16/08/2011	0.0077	7.70	18.4
BARODY Fridonnet	18/08/2011		6.60	19.1

*Les résultats sont envoyés aux communes par le SIAEP pour information et affichage*

36 ont été faites aux stations ou aux réservoirs de Cavet, Labat, Vindiol, Les Faidides, Olagnier, et sur certains captages.

LIEUX	DATE	ARSENIC MG/L°	P.H.	TEMP en °C
<b>STATION CAVET AUZELLES</b>				
Réservoir	28/01/2011	0.0026		
Sortie de station	21/03/2011	0.0032	8.00	6.6
Réservoir	13/05/2011	0.0022		
Sortie station + radioactivité → quelques coliformes totaux	07/07/2011	0.0029	7.56	11.4
Réservoir	19/09/2011	0.0046		
Sortie station	18/11/2011	0.0049	8.2	9.4
<b>STATION LABAT ECHANDE LYS</b>				
Réservoir	28/01/2011	0.0008		
Sortie de station	21/03/2011	0.0016	8.15	6.4
Station	13/05/2011	0.0024		
Sortie station + radioactivité	07/07/2011	0.0043	8.2	10.5
Réservoir	19/09/2011	0.0073		
Réservoir	17/11/2011	0.0082		
<b>STATION VINDIOL AUZELLES</b>				
Réservoir	28/01/2011	0.0032		
Reservoir	21/03/2011	0.0049		
Réservoir	13/05/2011	0.0048		
Réservoir	07/07/2011	0.0043	7.41	11.6
Réservoir	19/09/2011	0.0045		
Réservoir	10/10/2011	0.0078	7.65	
Réservoir	17/11/2011	0.0037		
<b>STATION OLAGNIER CUNLHAT</b>				
Réseauir Olagnier	27/04/2011	0.0051	8.15	9.3
Réservoir Olagnier	07/07/2011	0.0045		
Réseauir Olagnier + radioactivité	22/08/2011	0.007	7.90	13.1
Réservoir	17/11/2011	0.0054		

### STATION FAIDIDES CUNLHAT

Sortie réservoir	27/04/2011	0.0005	8.35	8.5
Réservoir	07/07/2011	0.0002		
Réservoir + radioactivité	22/08/2011	0.0022	8.05	10.8
Réservoir	17/11/2011	0.0003		

### COMMUNE D'AUZELL ES

Communaux la Fontanne	16/09/2011	0.0262	5.55	9.5
Captage Vacheron	16/09/2011	0.0205	5.5	

### COMMUNE D'ECHAN DELYS

Captage le Mas	07/07/2011	0.0069	6.00	10.1
Mélange Fiosson, Faux Plantat	06/09/2011	0.0743	5.8	9.8
Coupat bac de captage	06/09/2011	0.0558	5.45	9.5
Bac de captage Labat	06/09/2011	0.0606	5.85	8.9
Bac de captage le Mas	16/09/2011	0.0088	5.35	10.7

### COMMUNE DE SAINT ELOY LA GLACIE RE

Sortie réservoir Gouverneyre	06/09/2011	0.0094	5.6	8.5
Mélange Arbre blanc, Mauchet, Gouverneyre	06/09/2011	0.0501	5.75	9.5

16 analyses d'auto contrôle pour l'arsenic ont été faites en sortie des stations de traitement afin d'assurer la maintenance de celles-ci (*recharge en GEH pour arsenic et neutralité pour reminéralisation*).

### **Remarques et conclusions en général** (*synthèse élaborée pour 2010 et reçue en 2011 à partir des résultats du contrôle sanitaire mis en oeuvre par la ARS*).

En application du code de la santé, le bilan réglementaire du contrôle sanitaire des eaux concernant leur propre unité de distribution est envoyé aux abonnés avec la facture.

#### **Bactériologie**

Qualité bactériologique satisfaisante. Sauf incidents rares, les eaux distribuées sont indemnes de germes indésirables.

***Si une analyse se révélait non conforme, dès connaissance des résultats, le nécessaire est fait (purge, chloration supplémentaire .....)***

#### **Physico-chimique et traces inorganiques:**

**Minéralisation** : Eau douce, très peu calcaire pouvant présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux.

**Nitrates** : Eau contenant peu ou pas de nitrates.

**Fluor** : Eau très peu fluorée, ne participe pas à la prévention de la carie dentaire.

**Pesticides** : Pas de traces de pesticides.

**Arsenic** : voir tableau ci-dessus.

### **CONCLUSION**

La qualité peut encore être améliorée puisqu'elle peut présenter ponctuellement des dépassements en arsenic.

## VI - RAPPORT FINANCIER :

### A - Encours de la dette au cours de l'exercice 2011

Capital restant dû au 01/01/2011	Annuité	Capital remboursé	Intérêts remboursés
589 085.97€	66 708.95 €	41 487.62 €	25 221.33 €

### B - Compte administratif 2011 : détail des dépenses en fonctionnement et en investissement

SYNDICAT BAS LIVRADOIS - 63 - 243 - BUDGET EAU

CA 2011

## II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

### VUE D'ENSEMBLE

A1

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 724 941,69	G 775 347,51	G-A 50 405,82
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 169 741,67	H 471 284,95	H-B 301 543,28

<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2010</b>	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 113 449,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 422 248,41 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		894 683,36 P= A+B+C+D	1 782 330,10 Q= G+H+I+J	887 646,74 =Q-P

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2012 (2)</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 193 000,00	L 78 000,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2012</b>	<b>= E+F 193 000,00</b>	<b>= K+L 78 000,00</b>

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	724 941,69 = A+C+E	888 796,74 = G+I+K	163 855,05
	Section d'investissement	362 741,67 = B+D+F	971 533,36 = H+J+L	608 791,69
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 087 683,36 = A+B+C+D+E+F</b>	<b>1 860 330,10 = G+H+I+J+K+L</b>	<b>772 646,74</b>

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

## III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>328 600,00</b>	<b>230 612,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 987,64</b>
605	Achats d'eau	11 000,00	7 375,92	0,00	0,00	3 624,08
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	16 000,00	17 207,76	0,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	75 000,00	14 334,54	0,00	0,00	60 665,46
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	68 000,00	80 380,08	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 834,62	0,00	0,00	165,38
6066	Carburants	13 000,00	10 241,04	0,00	0,00	2 758,96
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	1 596,01	0,00	0,00	0,00
6071	Compteurs	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	590,51	0,00	0,00	409,49
6137	Redevances, droits de passage et servitudes	1 500,00	935,44	0,00	0,00	564,56
6152	Ent et Rép sur biens immobiliers	13 000,00	3 817,72	0,00	0,00	9 182,28
61551	Matériel roulant	16 000,00	26 864,62	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	18 000,00	2 857,89	0,00	0,00	15 142,11
6156	Maintenance	12 000,00	5 365,18	0,00	0,00	6 634,82
6161	Primes d'assurances multirisques	11 000,00	11 086,61	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 500,00	440,00	0,00	0,00	1 060,00
6225	Indemnités au comptable et aux..	600,00	434,38	0,00	0,00	165,62
6228	Divers - Frais d'analyses	18 000,00	14 281,20	0,00	0,00	3 718,80
6238	Divers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6241	Transports sur achats	2 000,00	213,68	0,00	0,00	1 786,32
6257	Réceptions	1 500,00	823,34	0,00	0,00	676,66
6261	Frais d'affranchissements	1 000,00	1 019,48	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	10 000,00	8 266,34	0,00	0,00	1 733,66
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	200,00	170,00	0,00	0,00	30,00
6353	Impôts indirects	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6358	Autres droits	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6371	Redevance versée aux agences de bassin au	22 000,00	20 476,00	0,00	0,00	1 524,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>242 350,00</b>	<b>222 349,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,99</b>
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6332	Cotisation versée au FNAL	150,00	124,91	0,00	0,00	25,09
6336	Cotis au centre national et aux centres de ges	2 500,00	2 372,65	0,00	0,00	127,35
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	500,00	374,48	0,00	0,00	125,52
6411	Salaires, appointements, commission de base	158 000,00	150 826,89	0,00	0,00	7 173,11
6451	Cotisations à l'URSSAF	22 000,00	21 104,36	0,00	0,00	895,64
6453	Cotisations aux caisses de retraite	38 000,00	35 139,38	0,00	0,00	2 860,62
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 500,00	1 664,00	0,00	0,00	0,00
6471	Prestations directes	13 000,00	10 290,77	0,00	0,00	2 709,23
6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00	451,57	0,00	0,00	248,43
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>57 500,00</b>	<b>56 920,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>580,00</b>
701249	Reversement redevance pour pollution d'origir	57 500,00	56 920,00	0,00	0,00	580,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**  
**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>17 400,00</b>	<b>16 188,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 211,95</b>
6531	Indemnités	14 500,00	13 899,72	0,00	0,00	600,28
6533	Cotisations de retraite	600,00	475,08	0,00	0,00	124,92
654	Pertes sur créances irrécouvrables	800,00	674,25	0,00	0,00	125,75
658	Charges diverses de la gestion courante	1 500,00	1 139,00	0,00	0,00	361,00
<b>TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>645 850,00</b>	<b>526 069,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>119 780,58</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>29 371,33</b>	<b>25 371,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 221,33	25 221,33	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et des dépôts c	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
668	Autres charges financières	150,00	150,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200,00</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( exploitation ) (f)</b>	<b>37 152,73</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>712 574,06</b>	<b>551 440,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>161 133,31</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>				
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sectio</b>	<b>173 500,94</b>	<b>173 500,94</b>			<b>0,00</b>
6811	Dotations aux amortissements immos corporel	173 500,94	173 500,94			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>173 500,94</b>	<b>173 500,94</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>173 500,94</b>	<b>173 500,94</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>886 075,00</b>	<b>724 941,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>161 133,31</b>
<b>Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2010</b>			<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2010)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 159 (3)	35 000,00	5 698,24	15 000,00	14 301,76
	Opérations d'équipement n° 161 (3)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	Opérations d'équipement n° 163 (3)	234,00	234,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 164 (3)	10 000,00	4 730,00	0,00	5 270,00
	Opérations d'équipement n° 165 (3)	20 000,00	3 455,45	3 000,00	13 544,55
	Opérations d'équipement n° 166 (3)	395 560,12	0,00	0,00	395 560,12
	Opérations d'équipement n° 167 (3)	249 766,00	76 334,10	170 000,00	3 431,90
	Opérations d'équipement n° 168 (3)	200 000,00	0,00	5 000,00	195 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>915 560,12</b>	<b>90 451,79</b>	<b>193 000,00</b>	<b>632 108,33</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	41 487,62	41 487,62		0,00
1641	Emprunts en euros	41 487,62	41 487,62		0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>41 487,62</b>	<b>41 487,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>957 047,74</b>	<b>131 939,41</b>	<b>193 000,00</b>	<b>632 108,33</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	37 802,26	37 802,26		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	37 802,26	37 802,26		0,00
139111	Agence de l'eau	9 162,14	9 162,14		0,00
13913	Départements	27 531,54	27 531,54		0,00
13914	Communes	10,44	10,44		0,00
13915	Groupements de collectivités	1 098,14	1 098,14		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>37 802,26</b>	<b>37 802,26</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>994 850,00</b>	<b>169 741,67</b>	<b>193 000,00</b>	<b>632 108,33</b>
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2010				0,00

C - Redevances de l'Agence de Bassin

Ci-dessous la lettre de l'agence intégrée dans le rapport :



Établissement public du ministère chargé du développement durable



# L'agence de l'eau

## vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement

(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

**Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



### COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

## ➤ QUI PAYE QUOI ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est, en moyenne, de l'ordre de 15 % du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

**En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 339 millions d'euros dont 274 en provenance de la facture d'eau.**

### recettes / redevances

**Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2011 ?** (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## ➤ A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances sans intérêt) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

**Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 euros d'aides en 2011 ?**





## Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne en 2011

### Pour dépolluer les eaux

- 748 projets pour améliorer l'assainissement des eaux usées des villes
- 160 actions de réduction des pollutions dans l'industrie

### Pour préserver les ressources en eau potable

- 102 captages d'eau stratégiques sont en cours de protection
- 123 000 hectares de surfaces agricoles font l'objet de mesures agro-environnementales pour réduire les pollutions diffuses

### Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et gérer les effets climatiques

- 6 400 km de berges sont restaurés ou entretenus
- 4 700 ha de zones humides sont protégées, dont 540 par acquisition
- 127 ouvrages sont aménagés ou effacés pour restaurer la circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau

### Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 230 nouveaux contrats «zéro phyto» sont passés avec les communes pour qu'elles abandonnent l'usage des pesticides dans l'entretien des voiries et des espaces verts
- les deux tiers des entreprises concernées ont engagé leurs études de recherche de substances dangereuses

### Pour la gestion solidaire des eaux

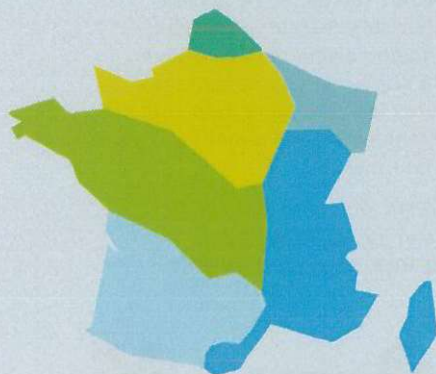
- 204 000 personnes bénéficient des actions d'accès à l'eau dans les pays en développement
- 1 603 opérations bénéficient spécifiquement aux communes rurales dans le cadre de la solidarité urbain-rural

### Pour la protection du littoral

- 360 opérations concernent directement les plages, les sites de pêche à pied et les zones de production de coquillages, les ports

### Pour renforcer la cohérence des actions

- 304 contrats sont conclus avec des syndicats de bassin ou de rivière pour protéger les ressources en eau et restaurer les milieux aquatiques
- 84 % de la surface du bassin est couverte par un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) qui planifie la gestion de l'eau sur le territoire.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale, - en privilégiant l'action préventive, - en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques, - en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau, - en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**) intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des établissements publics du **ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs**. Elles ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

## le bassin Loire-Bretagne



Agence de l'eau Loire-Bretagne  
avenue Buffon - BP 6339  
45063 ORLEANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74



## L'agence de l'eau Loire-Bretagne

### La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire national métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents (120 000 km<sup>2</sup>), au bassin de la Vilaine, et aux bassins côtiers bretons et vendéens.

Il concerne 10 régions et 36 départements pour tout ou partie, 7 365 communes et près de 12 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale avec 2 600 km de côtes,
- la présence de deux massifs montagneux anciens aux extrémités, le Massif central à l'est, le Massif armoricain à l'ouest, et au centre une vaste plaine traversée par la Loire, plus long fleuve de France avec ses 1 012 km de cours d'eau au régime très contrasté,
- son empreinte rurale marquée et la présence d'une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne.

Pour en savoir plus : [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

## Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



## D - Contrôle légal de la qualité de l'eau

Il s'agit des frais d'analyses d'eau effectuées et qui se sont élevés à **14 281.20 € HT en 2011.**

## E - T.V.A (Taxe sur la Valeur Ajoutée)

La fourniture de l'eau dans le cadre du service public est obligatoirement imposable à la TVA pour ce qui concerne les communes ou collectivités d'au moins 3 000 habitants, elle est soumise au taux réduit de 5,5%.

## F - consommation et abonnement

Il existe

- ❖ un seul tarif consommation d'eau pour l'ensemble des abonnés.
- ❖ deux tarifs d'abonnement qui sont fixés par délibération du Comité Syndical :
  - un abonnement **principal** pour les habitations ou un premier branchement.
  - un abonnement **secondaire** qui concerne les exploitations, les prés et les jardins: *ceci depuis l'origine du Syndicat.* Ces abonnements ne peuvent être accordés qu'à des usagers possédant déjà un branchement et leur coût est la moitié du prix d'un abonnement principal.

<u>G - Prix de l'eau</u>		<u>G - Prix de l'eau</u>	
		<u>Année 2011</u>	<u>Année 2012</u>
Abonnement principal	38.70	38.70	38.70
Abonnement secondaire	19.35	19.35	19.35
Prix du m <sup>3</sup>	0.95	0.95	0.95
Redevance prélèvement (par m <sup>3</sup> )	0.08	0.08	0.08
Contrôle qualité de l'eau (par m <sup>3</sup> )	0.07	0.07	0.07
Redevance pollution appliquée aux abonnés (par m <sup>3</sup> )			
Sauxillanges et Cunlhat	0.240	0.240	0.240
Autres communes	0.192	0.192	0.192
Toutes les communes à partir de 2012			0.25
T.V.A.	5.5	5.5	5.5

<u>Abonnés</u>		
- Abonnement principal.....	38.70 €	38.70 €
- Abonnement secondaire.....	19.35 €	19.35 €
- Prix du m <sup>3</sup> .....	0.95 €	0.95 €
- Redevance prélèvement (par m <sup>3</sup> ).....	0.08 €	0.08 €
- Contrôle qualité de l'eau (par m <sup>3</sup> ).....	0.07 €	0.07 €
- Redevance pollution appliquée aux abonnés (par m <sup>3</sup> )		
Sauxillanges et Cunlhat.....	0.240 €	0.240 €
Autres communes.....	0.192 €	0.192 €
Toutes les communes à partir de 2012.....		0.25 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Syndicat RIVE GAUCHE</u>		
- Consommation à partir du 1 <sup>er</sup> m <sup>3</sup> à compter du 01/01/ 2006	0.48 €	0.48 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de LAPS</u>		
- Prix du m <sup>3</sup> .....	0.58€	0.58 €
- T.V.A.....	5.5 %	5.5 %
<u>Commune de CONDAT les MONTBOISSIER</u>		
- Prix du m <sup>3</sup> .à compter de la date de mise en service courant 2007.....	0.55 €	0.55 €
- T.V.A.....	5.5%	5.5 %

Les tarifs appliqués aux collectivités sont fixés par délibération du Comité Syndical suivant des conventions pour le SIAEP RIVE GAUCHE de la DORE et la commune de CONDAT les MONTBOISSIER.

## DETAIL D'UNE FACTURE

Ce détail correspond à une facture pour un branchement principal dans une commune soumise à la redevance pollution depuis 2008 et ayant une consommation de 120 m3 (référence INSEE pour établir ce calcul).

### ANNEE 2011

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m3</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
-Abonnement principal.....	1	38.70	38.70
-Consommation.....	120	0.95	114.00
-Redevance prélèvement.....	120	0.08	9.60
-Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.07	8.40
- Redevance pollution.....	120	0.192	23.04
Total eau soumis à TVA.....			193.74
Total TVA à 5.5 %.....			10.66
<b>TOTAL EAU.....</b>			<b>204.40 €</b>

### ANNEE 2012

<i>Libellé</i>	<i>Quantité en m3</i>	<i>Prix unitaire en Euros</i>	<i>Montant</i>
-Abonnement principal.....	1	38.70	38.70
-Consommation.....	120	0.95	114.00
-Redevance prélèvement.....	120	0.08	9.60
-Contrôle de la qualité de l'eau.....	120	0.07	8.40
- Redevance pollution.....	120	0.25	30.00
Total eau soumis à TVA.....			200.70
Total TVA à 5.5 %.....			11.04
<b>TOTAL EAU.....</b>			<b>211.74 €</b>

RAPPEL : Prix moyen du m3 en 2010 pour une consommation de 120 m3 :  
1,5105 Euros hors TVA mais avec les taxes et redevances.

**Prix moyen du m3 en 2011 pour une consommation de 120 m3 :**  
1,6145 Euros hors TVA mais avec les taxes et redevances.

## H - Recettes provenant des ventes d'eau

### 1 - Vente aux abonnés :

- en 2011, le total des recettes s'élève à **584 472.55 €** hors TVA.

Evolution du prix du m3 d'eau (consommation, redevance prélèvement et contrôle qualité de l'eau compris).

La redevance pollution n'est pas comprise. Elle a été profondément modifiée à partir de 2008 dans un souci d'équité et de meilleure lisibilité pour les usagers. En effet, tous les habitants, même ceux des petites communes qui étaient exonérés s'acquittent désormais de cette redevance. La mise en place est progressive et s'effectue sur 5 ans pour les habitants qui n'étaient pas redevables (fin 2012 tout le monde paiera à taux plein). Elle est calculée sur le volume d'eau consommé. Pour l'instant, seules les communes de CUNLHAT et SAUXILLANGES paient à taux plein.

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
0.73 €	0.73 €	0.77 €	0.82 €	0.88 €	0.88 €	0.90 €	1.016 €	1.05 €	1.10 €	1.10 €

Soit 50.68% en 10 ans

Evolution du prix des abonnements principaux sur la même période.

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
37.50 €	37.50 €	37.50 €	37.50 €	37.50 €	37.50 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €	38.70 €

Soit 3.2% en 10 ans

### 2 - Vente aux collectivités :

- SIAEP Rive Gauche de la Dore (recettes encaissées en 2011) : **35 838.35 €** hors T.V.A.
- Commune de LAPS (recettes encaissées en 2011) : **10 323.87 €**
- Commune de CONDAT les MONTBOISSIER (recettes encaissées en 2011) : **2 210.63 €** hors T.V.A.

### 3 - Recettes provenant des travaux réparations (casse, gel, modifications), de 37 branchements nouveaux, de 6 branchements réouverts :

- Le montant encaissé s'élève à : **30 328.06 €** hors TVA.

#### I - Travaux

##### ✓ Renouvellement de la conduite d'eau, rue des Charrons, commune de Cunlhat

L'entreprise G.A.T.P., située à Pont du Château, a été retenue pour effectuer les travaux, après appel d'offres, pour un montant de 28 021.00 € H.T.

Les travaux de fouille, qui ont été effectués en commun pour l'ensemble des réseaux, ont débuté Mi - Mars.

G.A.T.P. a posé la conduite A.E.P. et Semerap, sous - traitant, est intervenu pour la réalisation des branchements.

Les travaux se sont terminés mi - Juillet pour un montant de 26 411.00 €.

La subvention du Conseil Général de 40 % s'élève à 10 564.40 € et a été versée début 2012.

### ✓ Programme de travaux 2010 - 2011

Le S.I.A.E.P. du Bas - Livradois a confié suite à appel d'offres, la réalisation de son programme de travaux 2010 - 2011 à l'entreprise Scie, située à Courpière.

Le marché a été notifié le 23 Août 2011 pour la somme de 154 198.24 € H.T.

Ces travaux concernent le renouvellement de réseau dans le Bourg de Tours sur Meymont entre la poste et le bas de l'école, un renforcement au village du Bost, sur la commune de Ceilloux et l'aménagement de la desserte du village de Chaumat sur la commune de Sugères.

Les travaux ont commencé fin Octobre 2011 par le Bourg de Tours, puis début Novembre 2011 pour le village du Bost, avec 2 équipes différentes.

Les branchements de presque tous les abonnés concernés ont été sortis.

Les travaux concernant le renouvellement de la canalisation à Chaumat ont seulement débuté en Janvier 2012.

Un acompte de subvention a été demandé.

La subvention du Conseil Général s'élève à 81 000.00 €, soit 40 % d'un montant total de travaux de 202 500.00 € H.T.

### ✓ Programme de travaux 2011 - 2012

La société SECAE a été retenue, après ouverture des plis le 23 Juin 2011 pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux 2011 - 2012 pour un montant de 7 500 € H.T.

Ces travaux concernent le renforcement de la distribution en eau sur le secteur de l'Osmeau, commune de Brousse et la 1<sup>ère</sup> partie du renouvellement de la conduite principale de distribution entre les réservoirs de Dourbias (commune de Ceilloux) et Vironne (commune de Cunlhat).

### ✓ Procédure de protection de captage du Cluel commune d'ECHANDELYS

L'hydrogéologue agréée, après avoir établi son rapport, l'a fait parvenir à l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) pour validation. Celui - ci est en attente à l'A.R.S.

### ✓ Périmètres de protection des captages

En ce qui concerne le dossier numéro 1 (captages Auzelles, Echandelys, St Eloy), l'E.P.F. Smaf a commencé d'acquérir des terrains, un sur la commune d'Auzelles, un sur la commune de Saint Eloy la Glacière.

Ceux - ci seront réglés en 10 ans à l'E.P.F. Smaf, suivant un tableau d'amortissements, avec une annuité qui comprend des frais d'actualisation et le capital.

Les documents d'arpentages pour modification du parcellaire cadastrale ont été effectués par le géomètre en totalité pour la commune de Cunlhat.

Les enquêtes publiques et parcellaires sur la commune d'Echandelys étant terminées et l'arrêté préfectoral établi le 05 Septembre 2011, le Syndicat a de nouveau sollicité l'E.P.F. Smaf au cours du dernier trimestre, afin d'acquérir les terrains.

